

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 21 novembre 2004, sous la référence n°VI/EM/022/2004/D, une note d'information définitive relative à **l'introduction en bourse de Maroc Telecom**, par cession d'un maximum de 14,9% de son capital par l'Etat.

Les principales caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- Nombre de titres cédés : maximum de 130 985 210 actions ;
- Prix de cession : fourchette de prix entre 54,60 et 68,25 DH ;
- Montant de l'opération : compris entre 6,218 et 8,939 MdDH ;
- Période de souscription :
 - du 22 novembre au 3 décembre 2004 pour l'offre aux particuliers ;
 - du 22 novembre au 7 décembre 2004 pour l'offre institutionnelle.

Par ailleurs, Cette note d'information définitive complète et remplace la note d'information préliminaire visée par le CDVM le 6 novembre 2004 sous la référence VI/EM/022/2004/P, et notamment sur les aspects suivants :

- Les caractéristiques de l'opération ;
- Le schéma de libéralisation du secteur des télécommunications annoncé par l'ANRT ;
- L'annonce de la cession prochaine par le Royaume du Maroc à Vivendi Universal d'un bloc de 16% du capital de Maroc Telecom.

La note d'information définitive est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).

Contact CDVM:

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières